COMMUNE DE JOURGNAC 87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023/35

Séance du 15 septembre 2023

Présents:	13
Votants:	14
Résultat du vote :	
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Nombre de membres :

En exercice :...... 14

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

<u>Présents</u>: M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, M. Robert DESBORDES.

<u>Absents excusés</u>: Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à M. Robert DESBORDES).

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: TRAVAUX DE PLATRERIE ISOLATION ET PEINTURE AU RESTAURANT SCOLAIRE. DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de plâtrerie, isolation et réfection de peinture dans la salle du restaurant scolaire et la cuisine.

Ces travaux concernent la pose d'un plafond isolant et coupe-feu, de pavés d'éclairage LED et la réfection des peintures. Le projet s'inscrit dans une démarche visant à effectuer des économies d'énergie et de respect des normes applicables aux Etablissements recevant du public (ERP).

Le montant total de cette opération est estimé à 17 350,58 € H.T., soit 20 820,70 € T.T.C. et le projet s'inscrit dans les opérations éligibles à diverses aides financières du Département et de l'Etat.

Le maire propose le financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux de plâtrerie		Subventions sollicitées	Montant
et peinture (restaurant scolaire	14 490,46 €	Conseil départemental - CTD (20 %)	3 470,12 €
et cuisine)		Etat - DETR (30 %)	5 205,17 €
Travaux d'électricité		Etat -DSIL (30 %)	5 205,17 €
(pose pavés LED)	2 860,12 €	Autofinancement commune	3 470,12 €
TOTAL	17 350,58 €	TOTAL	17 350,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- Approuve le projet concernant les travaux à effectuer au restaurant scolaire et le montant estimatif de l'opération, ainsi que le financement prévisionnel tel qu'il est proposé par le maire,
- Autorise le maire à solliciter auprès des financeurs les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération,

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le

ID: 087-218708105-20230915-DEL202335-DE

.../...

Délibération n°2023/35

Autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 19/09/2023

Publication le : 19/09/2023

Fait et délibéré à Jourgnac, le 15 septembre 2023 Au registre sont les signatures.

Le Maire, Francis THOMASSON

